



14ème législature

Question N° : 16071	De Mme Véronique Besse (Non inscrit - Vendée)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >manifestations	Analyse > méthodes de comptage. publicité.
Question publiée au JO le : 22/01/2013 Réponse publiée au JO le : 11/06/2013 page : 6140		

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le système de comptage dans les manifestations. Le 13 janvier 2013 a eu lieu une grande manifestation nationale contre le projet de loi sur l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe. Tous les manifestants pourront l'affirmer : la mobilisation fut exceptionnelle. Elle a rassemblé entre 850 000 et 1 million de personnes. Elle n'était d'ailleurs pas sans rappeler la mobilisation de 1984 pour la défense de l'école libre. Ainsi, la différence des chiffres annoncés par les organisateurs de la manifestation pour tous et la police constitue une incompréhension pour les Français. Plus grave encore, selon un membre du syndicat Unité SGG Police qui est majoritaire chez les gardiens de la paix, « le chiffre déterminé par les agents de terrain a toujours été amplifié ou diminué par la hiérarchie [...] en fonction de l'importance qu'on veut donner à l'évènement ». En conséquence, elle lui demande de révéler aux Français les méthodes utilisées par les forces de l'ordre à la demande des autorités préfectorales.

Texte de la réponse

La méthode de comptage des manifestants repose sur des relevés de terrain précis et rigoureux effectués par des fonctionnaires de police de la direction du renseignement. Positionnés en hauteur, à deux endroits du cortège, ils enclenchent un compteur à main à chaque ligne de manifestants, après avoir préalablement calculé le nombre de personnes présentes sur chaque ligne. Ces dispositifs sont établis dans des zones stratégiques, c'est-à-dire dans des portions « test » de chaussée dont les dimensions (largeur, longueur) sont connues et qui permettent ainsi d'établir un comptage opérationnel des manifestants, en fonction de la largeur de voie occupée, de leur densité (comptage effectué par groupe de 10 à 100 personnes) et de leur temps de passage sur les zones prédéfinies. Cette méthode est d'une totale objectivité. Par ailleurs, comme il est d'usage lors des défilés d'importance significative, l'ensemble de la manifestation du 13 janvier a été enregistré. Le recomptage entamé dès le lendemain du rassemblement à partir du visionnage intégral des supports vidéo a permis de confirmer l'évaluation communiquée dimanche soir par la préfecture de police, à savoir 340.000 manifestants - le chiffre exact étant même légèrement inférieur. La préfecture de police tient l'intégralité de ces enregistrements à disposition des journalistes et des organisateurs de la manifestation. Lors de précédents rassemblements tenus à Paris à l'automne 2010, plusieurs opérations de recomptage effectuées par des organes de presse à partir d'enregistrements vidéo similaires avaient abouti à la publication de résultats très proches de ceux annoncés par la préfecture de police, bien souvent même légèrement inférieurs. Des opérations de même nature ont été effectuées en ce début d'année avec des représentants de la presse qui en ont rendu compte et l'objectivité de la méthode n'a pas été mise en cause.